

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Éligible Compétences-Emplois 2020/2022



A retourner par mail à : [mrsanna@cma.corsica](mailto:mrsanna@cma.corsica) Tel : 04 95 23 53 21 / Service formation continue

L'entrée en stage est soumise à une inscription préalable. Pour tout changement de stagiaire, report, absence etc. merci de contacter notre service commercial ci-dessus indiqué.



## ENTREPRISE (à compléter obligatoirement en lettres capitales)

Raison sociale : ..... N° SIRET : ..... Code NACE: .....

Adresse : ..... Effectif : .....

CP : ..... Ville : ..... Personne à contacter  M<sup>me</sup>  M.: .....

Téléphone : ..... Mail : .....



## PARTICIPANT (à compléter obligatoirement en lettres capitales)

Nom : ..... Prénom: .....

Email personnel : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Date de naissance : ..... Emploi occupé : .....

Catégorie Socio Professionnelle : ..... Date d'embauche : .....

Vous êtes :

- APPRENTI  SALARIÉ  NON SALARIÉ  INDIVIDUEL  ENTREPRISE (- 50 SALARIÉS)  
 ENTREPRISE (50 SALARIÉS et +)  HORS BRANCHE



## FORMATION

Intitulé du stage : ..... ref. stage : ..... Durée totale de la formation : ..... heures

Session	Durée	Lieu	Date	Tarif
				..... € ht
				..... € ttc



## FACTURATION

N° SIRET DE FACTURATION : .....

Adresse (si différente) : ..... C.P.: .....

VILLE : .....

En signant ce document, vous confirmez que le(la) collaborateur(trice) à inscrire est en accord avec les critères d'admission à la formation. Il/elle exerce un métier appartenant aux publics visés et est en conformité avec les prérequis souhaités.

Cette formation fait l'objet d'une prise en charge par l'OPCO Mobilité.

Les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2020/2022 porté par OPCO Mobilité ([Conditions et références](#)) consultables sur le site de l'OPCO Mobilités, peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 63 /heure.€

Je donne alors mandat à Amparà, pour le compte de l'entreprise ci-dessus nommée, de dépôt d'une demande de prise en charge auprès de l'OPCO Mobilités, pour la présente action.

**Conformément aux conditions générales de prestation d'Amparà, l'absentéisme sera facturé à l'entreprise.**

Fait à : ..... Le .....

(Signature de l'employeur + cachet de l'entreprise ou signature de l'individu(e))

## 1 -OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre le Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Amparà

le Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

## 2 - RÉSERVATION DE FORMATIONS

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou via votre compte CPF. La prise en compte de votre réservation vous sera notifiée dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de votre bulletin de pré-inscription et /ou la notification de réservation du CPF.

## 3 - MODALITES D'ADMISSION :

### ☐ADMISSION A UNE FORMATION SANS –PRE-REQUIS

Après validation de votre demande de réservation, un bulletin d'inscription vous sera transmis. En l'absence de réponse de votre part dans un délai de 7 jours ouvrés, la place réservée n'est plus garantie.

### ☐ADMISSION A UNE FORMATION AVEC –PRE-REQUIS

L'organisme de formation dispose d'un délai de 30 jours ouvrés afin de vérifier les prérequis nécessaires à l'admission.

## 4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription /ou de la convention de stage et le cas échéant d'un dépôt de caution d'un montant notifié par l'agent en charge du dossier. Une convocation vous sera envoyée environ 8 jours avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

## 5 - ANNULATION DE L'INSCRIPTION

### 5 – 1 – PAR L'ORGANISME DE FORMATION :

L'organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation dans un délai de 7 jours ouvrés avant le début de la formation, notamment pour un effectif insuffisant sans préjudice pour aucune des parties. L'organisme de formation s'engage à rembourser intégralement à l'entreprise les sommes perçues au titre de la caution

### 5 – 2 – PAR LE STAGIAIRE :

Avant l'entrée en formation :

Toute annulation d'inscription intervenant **plus de 10 jours** avant l'entrée en formation est possible sans justificatif, ni application de pénalités. En cas de renoncement dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation le stagiaire s'engage au versement de la somme de 300 euros. Cette somme ne pourra faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO

Après l'entrée en formation :

Toute annulation d'inscription intervenant après l'entrée en formation tient lieu d'abandon de la formation par le stagiaire. Un formulaire d'abandon de formation sera expédié au stagiaire absent et devra être retourné complété. L'entreprise s'engage par ailleurs au versement de la somme de 300 euros au titre de dédommagement. Cette somme ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement d'un OPCO.

### 5 – 3– POUR MOTIF DE FORCE MAJEURE :

Le Stagiaire et l'Organisme de formation ne peuvent être tenus responsables de la non- exécution de la formation dont le cas où ils seraient empêchés par un cas de force majeure. Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible, et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.

## 7 – DROIT DE RETRACTATION

Lorsque vous confirmez votre demande d'inscription, vous disposez d'un délai de 14 jours (quatorze jours) ouvrés pour vous rétracter.

A l'expiration du délai de rétractation, vous êtes considéré comme inscrit et votre place est réservée.

Vous êtes dès lors tenu de participer à la formation.

Vous acceptez expressément que le contrat vous liant à l'Organisme de formation soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée en formation.

En tout état de cause, vous renoncez expressément à votre droit de rétractation dès le démarrage de la formation.

## 8 - COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Le coût de l'action de formation indiqué est exonéré de TVA.

Le coût du stage se compose des frais d'inscription, des frais pédagogiques et des frais de certification éventuels.

L'ensemble de l'offre de service est éligible aux dispositifs de financement de la formation professionnelle :

- Le Plan de développement des compétences
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)
- CPF de transition professionnelle
- Congé de reclassement (CR)
- Pôle Emploi, les Régions, l'Etat et les entreprises

Des modalités de fractionnement sont possibles en fonction du coût de la formation.

## 9 - MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire. le Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés. Le stagiaire s'engage à suivre la formation dans son intégralité, hormis cas de force majeure dûment justifiée

Les formations se déroulent dans les locaux le Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

## 10 - CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal Administratif de Corse sera le seul compétent pour régler le litige.